

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 31  
représentés : 4  
pour : 27  
contre : 8

**OBJET : Modification des tarifs du Centre Municipal de Santé**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Sécurité Sociale,

Vu la décision de l'UNCAM du 15 octobre 2013, publiée au Journal Officiel du 8 décembre 2013,

Considérant les modifications tarifaires imposées pour la mise en place de la CCAM dentaire,

Considérant qu'il convient de modifier en conséquence les tarifs dentaires du Centre Municipal de Santé,

Considérant que certains tarifs doivent être ajustés, il apparaît nécessaire pour la ville de créer une nouvelle grille des tarifs du Centre Municipal de Santé,

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le DEL 140701\_14

16/07/2014

Vu le budget,  
Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article 1** : d'autoriser le Maire à approuver les nouvelles grilles de tarifs du Centre Municipal de Santé.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hauts de Seine,
- Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents,



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 15/07/2014

Publication (Affichage / Notification) le : 16/07/2014

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

P/b 